

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE

N°2024-92

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Convention de mise à disposition d'équipements
publics - Office de tourisme Privas Centre Ardèche**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

La convention a pour objet de permettre à l'Office du tourisme Privas Centre Ardèche d'exercer sa compétence touristique locale au sein de l'agence de la Voulte sur Rhône qui met à disposition les locaux.

La commune de la Voulte sur Rhône, met à la disposition de l'office de Tourisme, un local communal dont elle est propriétaire au sein de l'ensemble bâtimementaire « *Police Municipale & Salle communale* » sis Place Camille Debard 07800 La Voulte sur Rhône.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit avec prise en charge financière des fluides et de l'électricité par le locataire.

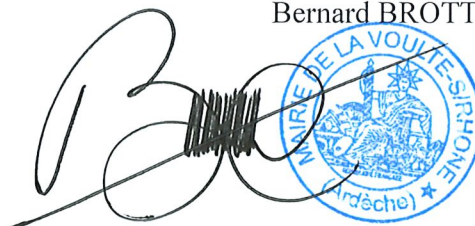
La convention est établie pour une durée courant du 1er mai 2024 au 31 mars 2025 avec reconduction expresse.

DECIDE

- **DE SIGNER** la convention de mise à disposition d'équipements publics avec l'office de tourisme Privas Centre Ardèche.

À la Voulte sur Rhône, le 02/10/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).